



recompense regime separation de biens

Par **maxou1**, le **18/07/2010** à **17:31**

Bonjour, en instance de divorce, une amie mariée sous le régime de séparation de biens, a entamé il y a un an un divorce accepté. ONC AVEC SIGNATURE pv, assignation en janvier et injonction de la JAF pour une mise en état en septembre après 2 reports pour non présentation de pièces par l'époux. Les 2 vivent séparés avec leur nouveau conjoint respectif, le logement familial a été vendu donc adresse distinctes pour les 2. De plus le compte commun a été clôturé il y a plus d'un an. Ce compte commun servait de compte personnel à l'époux (qui avait un compte perso qu'il n'alimentait pas). Sur ce compte étaient prélevées les charges de ménages et le crédit de la maison acheté aux 2 noms + les dépenses de monsieur (très dépensier). la vente du bien a permis de solder le crédit immo. Leur séparation de fait remontent à février 2008. d'après l'ONC Monsieur doit assumer des crédits perso et 3 crédits cosignés.

1/ Quel est son intérêt à faire trainer?

2/ Peut-il demander une récompense en prétextant qu'il alimentait avec la totalité de ses revenus le compte commun (les 2 époux avaient les mêmes revenus car même métier)?

3/peut-il prétendre à une prestation compensatoire? (les 2 font le même boulot)

4/ depuis plusieurs mois il ne va plus bosser (1 jour par semaine et encore...) s'endette, que risque la future ex épouse?

J'espère avoir été clair merci d'avance pour vos réponses